République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 octobre 2014

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PROJET DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT AVENANT N°2 À LA PROGRAMMATION 2010 DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 octobre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Evelyne GELLY, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Amélie MATEO, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Bernard SALLES, Madame Viviane RUIZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, M. David CABLAT, Monsieur Christian VILOING, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Stéphane SIMON -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations:

M. Philippe MACHETEL à M. Gérard CABELLO, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC à Madame Béatrice NEGRIER, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Monsieur Grégory BRO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés:

M. Claude CARCELLER, Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Alexis PESCHER

Absents:

Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Chantal COMBACAL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Jean-Luc DARMANIN

Quorum : 25 Présents : 35 Votants : 41 Pour 41 Contre 0
Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'accord cadre de 2005 définissant les objectifs à atteindre pour le contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault, signé entre le Conseil général de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Vu la programmation 2010 du contrat départemental qui finance l'opération « création du cœur de ZAC – ZAC LA Croix (volet économique) » (subvention de 317 345 € pour un coût total de 2 938 286 €).

Vu que la communauté de communes, par courrier du 26 mars 2014, a sollicité le Conseil Général d'une demande de prorogation de 12 mois du délai de fin d'exécution de l'opération précitée, soit jusqu'au 8 novembre 2014,

Considérant les difficultés rencontrées par la communauté de communes pour l'obtention de prêts auprès des établissements bancaires pour débuter les travaux, mais également les procédures d'expropriation qui ont ralenti la 2^{ème} phase de travaux,

Considérant qu'un avenant n° 2 à la programmation 2010 s'avère alors nécessaire afin de prendre en compte ces nouveaux délais, lequel a été adopté par l'Assemblée départementale du Conseil général le 23 juin 2014,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la programmation 2010 du Conseil général ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ci-annexé.

ARRIVÉ LE:

03 NOV. 2014

SOUS PRÉFECTURE DE LODÉVE (34)

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1054 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte:
Le Président de la communauté de communes
Signé: Louis VILLARET







CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PROJET 2005-2014

DE LA VALLEE DE L'HERAULT

Programmation des actions 2010

Avenant n°2

Entre les soussignés :

Le Département de l'Hérault, représenté par Monsieur André Vezinhet, Président du conseil général de l'Hérault, dûment habilité par la délibération n° A-15 de l'assemblée départementale en date du 23 juin 2014

Ci-après dénommé le Département D'une part,

Et

La communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, représentée par Monsieur Louis Villaret, Président de ladite communauté de communes, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil communautaire en date du

> Ci-après dénommée la Communauté de communes D'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Vu la programmation 2010 du contrat départemental de projet 2005-2014 et ses annexes financières, votées le 31 mai 2010 et notifiées le 8 novembre 2010, entre le Président du conseil général de l'Hérault et le Président de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault;

Vu le courrier en date du 26 mars 2014 adressé par la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault sollicitant sur la programmation 2010, une prorogation du délai de fin d'exécution de la subvention départementale concernant l'action suivante :

- « Création du cœur de ZAC – ZAC La Croix (volet économique) » (subvention de 317 345 € pour un coût total HT de 2 938 286 €), pour 12 mois supplémentaires, à savoir jusqu'en novembre 2014.

En effet, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault nous fait part des difficultés rencontrées afin d'obtenir des prêts auprès des établissements bancaires pour débuter les travaux ; les ordres de services n'ayant été signés qu'en février 2013.

Par ailleurs, les procédures d'expropriation ont ralenti la 2ème phase de travaux prévus en février 2014, travaux qui seront effectifs à compter de mi-avril 2014, après l'obtention des emprunts et la réalisation des expropriations.

Cette action a déjà fait l'objet de 2 demandes d'acompte de 16 521,37 € en novembre 2011 et 132 918,96 € en novembre 2013 (47% de réalisation).

Ceci exposé il a été convenu ce qui suit :

Article 1:

L'action «Création du cœur de ZAC – ZAC La Croix (volet économique)» qui bénéficie d'une subvention départementale de 317 345 € est maintenue dans la programmation 2010 du contrat de projet de La Vallée de l'Hérault et la date de validité de la subvention pour fin de travaux est prorogée de 12 mois soit jusqu'au 8 novembre 2014.

Article 2:

Les autres dispositions de la programmation 2010 du contrat avec la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault restent inchangées et maintenues.

Fait à Montpellier, le En 2 exemplaires

Pour le Département de l'Hérault, Le Président du conseil général

Vallée de l'Hérault, Le Président communes van

Pour la Communauté de communes de la

Louis Villaret

André Vezinhet